



Concours Apprentissage

DESCRIPTIF DES ÉPREUVES

Épreuves d'admissibilité

◆ L'épreuve de sélection sur dossier

Les pièces à fournir sont décrites dans le paragraphe 4.1 de la notice du concours.

Pour l'évaluation du dossier, le jury s'attache à regarder :

- **le parcours académique** (compétences, résultats scolaires et rangs de classement) ;
- **le profil du candidat** (formations, stages, travail et/ou activités extrascolaires) ;
- **le projet professionnel** (le jury cherche à évaluer la pertinence du projet du candidat à devenir ingénieur par la voie de l'apprentissage).

◆ L'épreuve écrite d'anglais (1h30)

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Depuis la session 2020, l'épreuve d'anglais dure une heure et trente minutes et se décompose en deux parties :

- la 1^{ère} partie permet d'évaluer les capacités de compréhension orale à partir de l'écoute d'un enregistrement audiophonique de 2 à 3 minutes, associé à un questionnaire de type QCM. L'enregistrement est diffusé deux fois. Les candidats prennent connaissance des consignes et des questions avant la première diffusion. Ils écoutent ensuite l'enregistrement dans sa totalité. Puis une deuxième écoute **fractionnée en deux parties** leur est proposée, avec une pause après chaque partie leur permettant de répondre aux questions correspondantes. Cette partie dure environ 20 minutes et compte pour 8 points.
- la 2^{ème} partie permet d'évaluer les **capacités de compréhension d'un texte ainsi que les capacités de rédaction du candidat** qui doit répondre à une question en lien avec le texte proposé. La longueur attendue de cette production écrite est de 150 à 180 mots. Cet exercice compte pour 12 points.

◆ L'épreuve écrite d'analyse et de synthèse de documents techniques et scientifiques (2h30)

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Le sujet de cette épreuve est basé sur un document ou sur un ensemble de documents de 7 pages maximum portant sur une ou plusieurs thématiques techniques et scientifiques des sciences du vivant et de l'environnement :

- **agroalimentaire**
- **paysage**
- **environnement**
- **productions animales**
- **productions végétales**

Lors de son inscription, le candidat doit choisir l'une de ces cinq thématiques proposées.

Il composera sur le corpus de documents affecté au thème qu'il aura indiqué sur la plateforme commune d'inscription.

Modalités de l'épreuve : elle est composée de 2 parties ayant la même pondération :

- une 1^{ère} partie qui consiste à en faire l'analyse et la synthèse des idées fortes de l'article. Il s'agit d'une synthèse des idées fortes (chaque idée forte doit être analysée en prenant les éléments du texte et des documents) et non d'un résumé (présentation des différentes parties développées par l'auteur, sans analyse).
- une 2^{ème} partie dans laquelle le candidat choisit de développer une des idées importantes du texte en l'illustrant et en valorisant ses connaissances techniques et scientifiques.

Les compétences évaluées sont :

- l'expression écrite ;
- la capacité de réflexion et d'analyse ;
- la capacité de synthèse ;
- le niveau de connaissances sur une thématique technique et scientifique.

Épreuves d'admission

◆ L'épreuve entretien avec le jury (30 min)

Pour cette session 2023, l'organisation des épreuves orales d'admission se fera par prise de rendez-vous. Les écoles que le candidat choisit lors de son inscription, vont proposer des créneaux à réserver en ligne s'il est inscrit sur la liste d'aptitude (admissibilité). Chaque école précise les modalités spécifiques de l'entretien qui seront appliquées.

L'entretien avec le jury dure trente minutes et ne comporte pas de temps de préparation. Il porte sur la motivation et les projets professionnels du candidat. Il permet, lors d'une discussion, d'apprécier la personnalité, l'ouverture d'esprit et le niveau de culture générale de celui-ci.

Les compétences évaluées sont :

- la mesure du candidat à conduire un raisonnement scientifique et technique ;
- ses motivations pour devenir ingénieur des écoles agronomiques et celles pour préparer le diplôme par apprentissage ;
- la pertinence de son projet professionnel.

Le candidat peut commencer par se présenter pendant environ 10 minutes à partir de la lettre de motivation transmise au préalable et du CV demandé dans le dossier d'admissibilité (épreuve de sélection sur dossier).

Le jury, selon l'école, peut s'intéresser à certains travaux menés par le candidat et mentionnés dans le dossier.

Des questions sur les connaissances scientifiques et techniques, spécifiques à ces travaux, ne servent le plus souvent qu'à apprécier la capacité du candidat à maîtriser le sujet.